

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 24 FEVRIER 2026 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 09 février 2026, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, (arrivé à 18h14), ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor.

Absents excusés :

BARRAL Jean-Marie donne pouvoir à ROUX Noëlle, SILVE Wiebke donne pouvoir à EYMEOD Chantal, MARROU Jehanne donne pouvoir à RYCKEBUSCH LOZZA Marie-Claude, DIDER Alexandre donne pouvoir AUDIER Marc, METTAVANT Colette donne pouvoir à BERENGUEL Victor, GOURLAIN Mireille, RIFFAUD Jean-Louis.

Absent : SCARAFAGIO Stéphane.

RAPPORT N° 2026/66 : Reprise anticipée des résultats 2025 : Budget Annexe Zones d'Activités

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2311-5 ainsi que les articles R 2311-11, R 2311-12 et R2311-13,

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu les résultats produits par le trésorier (tableau des résultats),

Vu les états des restes à réaliser,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte financier unique, dans l'hypothèse où le compte financier unique définitif ne peut être fourni,

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectué par l'ordonnateur.

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice n-1.

Considérant les résultats suivants constatés à la clôture de l'exercice :

RESULTATS DE L'EXERCICE

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Ensemble
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 501 975.94	692 425.00	2 194 400.94
Recettes réalisées (b)	250 012.00	13 191.06	263 203.06
Restes à réaliser (c)	0.00	0.00	0.00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (d)	1 501 975.94	692 425.00	2 194 400.94
Dépenses réalisées (e)	101 189.39	13 191.06	114 380.45
Restes à réaliser (f)	0.00	0.00	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(b-e) Excédent	148 822.61	0.00	148 822.61
(e-b) Déficit			

RESULTATS CUMULES

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2024	Part affecté à l'investisss : exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	- 787 375.94		148 822.61	- 638 553.33	- 638 553.33
Fonctionnement	250 000.00	250 000.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	- 537 375.94	250 000.00	148 822.61	- 638 553.33	- 638 553.33

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE REPRENDRE** le déficit d'investissement 2025 au compte 001 en dépenses, soit **638 553.33 €**
- **D'INSCRIRE** les résultats dans le cadre du Budget Primitif 2026
- **DE CONFIRMER** cette affectation après le vote du compte financier unique de l'exercice 2025.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD